

Aix : plongeon dans "la nuit des temps"

6 ans de prison pour Eric Schone, accusé de tentative d'extorsion de fonds contre une discothèque de Carpentras, gérée par la famille Belayel dont quatre des membres ont connu une fin tragique

C'est un véritable marathon judiciaire qui s'est déroulé durant toute la journée d'hier au tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence, présidé par Mme Christine Aubry-Camoin. Il fallait bien ça pour un plongeon dans "La nuit des temps" et, par la même occasion, dans les bas-fonds de la criminalité départementale. Alignés dans le box, six prévenus et non des moindres: Eric Schone, 38 ans, et cinq membres de sa "bande": Gérard Lopez, 33 ans, Franck Fuentes, 26 ans, Celestin Emma, 28 ans, Farid Berrhama, 26 ans, et Radouane Khediri, 25 ans. Bien que leurs casiers judiciaires respectifs ne mentionnent que des délits mineurs, (avec cependant une belle constance pour le port et la détention d'armes), les services régionaux de police judiciaire les considèrent comme des malfaiteurs particulièrement dangereux. Spécialité: le racket des bars et boîtes de nuit dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Outre le lourd

contentieux qui l'oppose à Claude Rivière, l'évadé de Ploemeur récemment interpellé à Marseille (notre édition de lundi), Eric Schone est soupçonné d'être à l'origine de la "guerre" sanglante qui, en moins de deux ans, a décimé la famille Belayel, propriétaire de plusieurs établissements de nuit dans la région.

Criblé de balles

Dernière victime en date: Nicolas Belayel, âgé d'à peine 25 ans, découvert le 13 juin 91, criblé de 14 balles de 11,43 devant sa villa de la Roque d'Anthéron. Fils de Patrice Belayel, alias "Cacao", lui-même abattu en octobre 90 en plein centre de Cavaillon, il avait repris avec son frère Patrick, l'affaire paternelle: la discothèque "La nuit des temps", à Carpentras. Trois jours auparavant, il s'était violemment querellé avec Eric Schone qui avait "débarqué" en pleine nuit dans l'établissement avec plusieurs membres de sa bande.

Le 15 juin 91 tout ce beau

monde "plongeait" dans les filets de la police, car, depuis le début de l'année, la P.J. surveillait de très près le "quartier général" de Schone établi dans une villa de location, à Saint-Chamas. C'est donc sous la double inculpation d'association de malfaiteurs et de tentative d'extorsion de fonds que la fine équipe a comparu, hier, devant le tribunal d'Aix.

Canulars

Selon Patrick Belayel, l'un des rares survivants de la famille et principal accusateur de Eric Schone, ce dernier aurait exigé au cours de cette nuit du 8 au 9 juin 91, le versement de la moitié de la recette du week-end, "en dédommagement de ses frais d'hôpitaux". Lui-même grièvement blessé au cours d'un règlement de comptes au fusil de chasse, Schone a, aujourd'hui, la main gauche complètement estropiée! "Patrick Belayel, il m'accuse d'avoir tué la moitié de la France et d'avoir braqué l'autre moitié", a-t-il déclaré avec

une faconde toute méridionale et en qualifiant de "canulars" les accusations portées contre lui.

Le parquet, en la personne de M. le substitut Olivier Poullet, a pris, lui, les choses beaucoup plus au sérieux en réquérant 10 ans de prison contre Schone, soit le maximum de la peine, 8 ans contre Emma, Berrhama, et Lopez, et 2 ans contre Fuentes, Khediri et quatre autres de leurs comparés qui comparaissaient libres. Partie civile dans les intérêts de Patrick Belayel, Me Jean-Louis Pelletier avait auparavant souligné que son client avait, lui, préféré des moyens légaux pour tenter de ramener ses rivaux à la raison...

La décision du tribunal n'a été rendue que tard dans la nuit, après un long délibéré. Schone a été condamné à 6 ans de prison ferme, Berrhama et Emma à 5 ans, Lopez, 3 ans, Fuentes 2 ans. Les trois autres inculpés, dont Khediri, ont bénéficié d'une relaxe.

Claude MAUBON

○ JUSTICE Prison ferme pour les "associés" de Schone

Dans le procès d'Eric Schone présenté par la police comme le "parrain" du milieu salonnais soucieux de racketter "l'empire" Belayel" et qui a comparu devant le tribunal correctionnel d'Aix dans le cadre d'une affaire de tentative d'extorsion de fonds et d'association de malfaiteurs (lire notre précédente édition, le jugement est tombé tard vendredi soir.

Car la défense, représentée par Mes Alain Molla, Michel Paliard, Palmiéri, Lucien Simon et Alvarez, aura tenté jusqu'au bout de convaincre le tribunal qu'il n'avait affaire qu'à une bande de copains, pas à un gang organisé...

Les juges se sont donc prononcés: cinq ans de prison pour Farid Berrhama, un artisan maçon de Saint-Chamas et Emma Célestin, trois ans pour Gérard Lopez, un carreleur et deux ans pour Fuentes, tous quatre co-inculpés d'Eric Schone. Les autres "associés" de cette équipe de malfaiteurs, ont été relaxés.

Luc LEROUX